

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1574

25 juin 2015

SOMMAIRE

Auskerry Investment S.à r.l.	75537	Lux-Home Concept S.A.	75535
BRE/Neuss I Hotel S.à r.l.	75536	Lux PHARMA Participations SA	75514
Calipso Holdings S.à r.l.	75506	Lux Secure	75535
Colprassur S.A.	75552	Magfo	75536
Faroe Investments Daventry S.à r.l.	75514	Magfo	75536
JC Capital S.A.	75518	Marwilux S.à r.l.	75536
J.I.L. S.à r.l.	75524	Master Trans International S.à r.l.	75551
Lebrun Toitures, s.à r.l.	75514	Materia Prima Holding S.A.	75526
Leonard Patrimoine S.A.	75514	Matsucom S.à r.l.	75551
Lesalg S.à r.l.	75518	Max Villaggio Globale S.à r.l.	75550
Lesalg S.à r.l.	75518	Meca International	75552
LNR Europe Investors S.à r.l. SICAR	75523	Media Visione S.à r.l.	75550
Long-Term Investments International S.A. ..	75506	Midaro Invest S.A.	75551
Long Term Investments Luxembourg S.A. ..	75523	Milia Gestion S.à r.l.	75552
Lotharingen Finanz AG	75523	Moms Kitchen International S.à r.l.	75551
LTS City Isledon S.à r.l.	75523	OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l.	75550
LTS Ewer Hammersmith S.à r.l.	75523	75550
LTS Lewes Brighton S.à r.l.	75526	Saios Technologies Holding S.A.	75535
LTS Paris Gardens S.à r.l.	75526	Sesalux Holding S.A.	75531
LTS Redness York S.à r.l.	75527	US Loan SV S.à r.l.	75540
Lucbeteiligung AG	75530	Wyeth Ayerst Sàrl	75527
LUX GREEN Luxembourg s.a.	75535		

Long-Term Investments International S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063145/9.

(150072604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Calipso Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.433.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered under number B 47 852,

here represented by Grace JARAMILLO, with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 2, 2015

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Calipso Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder (s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 47 852,

ici représentée par Grace JARAMILLO, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Calipso Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. JARAMILLO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 avril 2015. 2LAC/2015/8810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064606/423.

(150074683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Lux PHARMA Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 170.801.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063149/9.

(150072597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lebrun Toitures, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3242 Bettembourg, 50, rue Jean.

R.C.S. Luxembourg B 109.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063159/9.

(150072084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Leonard Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 150.370.

L'Administrateur unique vous prie de bien vouloir prendre note que:

1) Le contrat de dépôt des titres au porteur entre la Société et la société Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, a pris fin en date du 24 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONARD PATRIMOINE S.A.

Référence de publication: 2015063160/13.

(150072331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Faroe Investments Daventry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.172.761,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.814.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth day of April,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 24,076,616.- (twentyfour million seventy six thousand six hundred sixteen pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195310 (the Shareholder),

hereby represented by Valérie FAGNANT, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 23 April 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Daventry S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 10,728,916.- (ten million seven

hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen pounds sterling), registered with the RCS under number B 195814 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), which articles of incorporation have been amended for the last time on 21 April 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 10,728,916 (ten million seven hundred twenty eight thousand nine hundred sixteen) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 556,155.- (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five pounds sterling) so as to reduce it from its current amount of GBP 10,728,916.- (ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen pounds sterling) to an amount of GBP 10,172,761.- (ten million one hundred seventy two thousand seven hundred sixty-one pounds sterling) by way of the cancellation of 556,155 (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing an aggregate nominal value of GBP 556,155.- (five hundred fifty six thousand one hundred fifty-five pounds sterling) and (ii) the share premium by an amount of GBP 0.12.- (twelve pence), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of GBP 556,155.12.- (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five pounds sterling and twelve pence).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,172,761.- (ten million one hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-one pounds sterling), represented by 10,172,761 (ten million one hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 556,155.- (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five pounds sterling)

to reduce it from its current amount of GBP 10,728,916.- (ten million seven hundred twenty eight thousand nine hundred sixteen pounds sterling) represented by 10,728,916 (ten million seven hundred twenty-eight thousand nine hundred sixteen) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 10,172,761.- (ten million one hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-one pounds sterling), represented by 10,172,761 (ten million one hundred seventy two thousand seven hundred sixty one) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each,

by way of the cancellation of 556,155 (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing an aggregate nominal value of GBP 556,155.- (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five pounds sterling)

and (ii) the share premium by an amount of GBP 0.12 (twelve pence), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of GBP 556,155.12 (five hundred fifty-six thousand one hundred fifty-five pounds sterling and twelve pence).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 10,172,761 (ten million one hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,172,761.- (ten million one hundred seventy-two thousand seven hundred sixty-one pounds sterling), represented by 10,172,761 (ten million one hun-

dred seventy-two thousand seven hundred sixty-one) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 24.076.616,-(vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195310 (l'Associé),

ici représentée par Valérie FAGNANT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 avril 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Faroe Investments Daventry S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de GBP 10.728.916,- (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize livres sterling), immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195814, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 27 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 avril 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 10.728.916 (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction (i) du capital social de la Société par un montant de GBP 556.155,- (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq livres sterling) afin de le réduire de son montant actuel de GBP 10.728.916,- (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize livres sterling) à un montant de GBP 10.172.761,- (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une livres sterling), par voie d'annulation de 556.155 (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant une valeur nominale globale de GBP 556.155,- (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq livres sterling) et (ii) du compte de prime d'émission par un montant de GBP 0,12 (douze pence), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de GBP 556.155,12 (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq livres et douze pence);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 10.172.761,- (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une livres sterling) représenté par 10.172.761,- (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire (i) le capital social de la Société, par un montant de GBP 556.155,- (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq livres sterling)

afin de le réduire de son montant actuel de GBP 10.728.916,- (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize livres sterling), représenté par 10.728.916 (dix millions sept cent vingt-huit mille neuf cent seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune,

à un montant de GBP 10.172.761,- (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une livres sterling) représenté par 10.172.761 (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune,

par voie d'annulation de 556.155 (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant une valeur nominale globale de GBP 556.155,- (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq livres sterling)

et (ii) du compte de prime d'émission par un montant de GBP 0,12 (douze pence), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global de GBP 556.155,12 (cinq cent cinquante-six mille cent cinquante-cinq livres et douze pence).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 10.172.761 (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à GBP 10.172.761,- (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une livres sterling) représenté par 10.172.761 (dix millions cent soixante-douze mille sept cent soixante et une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2015. 2LAC/2015/9037. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063866/185.

(150073581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lesalg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 122.619.

Les comptes annuels de la société Lesalg S.à r.l. au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063161/10.

(150072120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lesalg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 122.619.

Les comptes annuels de la société Lesalg S.à r.l. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063162/10.

(150072529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

JC Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 196.457.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEX SICAVSIF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162428,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre 1^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JC CAPITAL S.A.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option de valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés, au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution du 17 avril 2015 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le conseil d'administration et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à tenir compte de l'augmentation intervenue. Il incombe au conseil d'administration ou à toute personne mandatée à ces fins de faire constater cette modification par un acte notarié.

Le capital social et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés

dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FINEXIS SICAV-SIF S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des auditeurs à un (1).
3. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Luigi PAGANI, cadre de société, né à Rho (MI) (Italie), le 7 mars 1963, demeurant professionnellement à CH- 6900 Lugano, Via Balestra 27 (Suisse), est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
4. La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg "Artemis Audit & Advisory", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, est nommée auditeur de la Société.
6. Les mandats de l'administrateur unique et de l'auditeur expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
7. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEXIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154916, est désignée comme Conseiller en Gestion et Administration Centrale de la Société, principalement en charge de la tenue de la comptabilité de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 avril 2015. 2LAC/2015/8806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065722/250.

(150075339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.281.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 Avril 2015.

Référence de publication: 2015063166/12.

(150072099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Long Term Investments Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 187.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063167/9.

(150072118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063169/9.

(150072211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LTS City Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.605.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063178/17.

(150072224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LTS Ewer Hammersmith S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.597.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063181/16.

(150072223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

J.I.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 15, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 196.464.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuf avril,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu:

Monsieur João José DA CRUZ RODRIGUES, carreleur, né le 12 novembre 1966, à Proença-a-Nova, Portugal, demeurant à L-5710 Aspelt, 15, rue Pierre d'Aspelt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec restauration ainsi que le débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et l'exploitation d'un établissement d'hébergement.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de J.I.L. S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi à Aspelt.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Monsieur Joao José DA CRUZ RODRIGUES, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2015.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Madame Maria João DE CEIA GOMES FERNANDES, gérante, née le 11 octobre 1966, à Figueira da Foz, Portugal, demeurant à L-5710 Aspelt, 15, rue Pierre d'Aspelt.

2. Le siège social est fixé à L-5710 Aspelt, 15, rue Pierre d'Aspelt.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.J. Da Cruz Rodrigues, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 avril 2015. GAC/2015/3406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065717/92.

(150075494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

LTS Lewes Brighton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.234.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063182/16.

(150072340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LTS Paris Gardens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.218.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063183/17.

(150072339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Materia Prima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.282.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 avril 2015

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de:

* Monsieur Philippe Chantereau, en qualité d'administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat

* Madame Corinne Marquillie, en qualité d'administrateur avec effet immédiat

* Madame Jennifer Sieja, en qualité d'administrateur avec effet immédiat

- L'assemblée générale a décidé de nommer avec effet immédiat pour une durée de 6 ans:

* Monsieur Pierre de Dietrich, né le 18 décembre 1947 à Clamait (France), résidant au 14, Villa Captal, F-92300 Levallois-Perret

* Monsieur Pascal Gauthier, né le 7 novembre 1965 à Montoire-sur-le-Loir (France), résidant au 12B, Chemin de Polny, CH-1066 Epalinges (Suisse)

* Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), résidant au 18, rue de l'école, L-8353 Garnich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064162/21.

(150073770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LTS Redness York S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.241.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Vitalij Farafonov, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
3. Acceptation de la démission de Maxime Nino, avec adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063184/16.

(150072763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.053.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of April,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned,

1) Pfizer Transactions LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, with address at 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, the United States of America, acting in its capacity as the sole general partner of Pfizer Business Enterprises C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, the Netherlands, under number: 55510213 and having its business address at the address of its sole general partner, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Petermelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015;

2) PFIZER UNIT TRUST, duly represented by Pharmacia LLC, a Delaware limited liability company, organized pursuant to the provisions of the Delaware Limited Liability Act having its registered office at 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, United States of America, as custodian for G.D. Searle LLC, a Delaware limited liability company, organized pursuant to the provisions of the Delaware Limited Liability Act having its registered office at 235 East 42nd Street, New York, New York 10017 5755, United States of America, in its capacity as trustee of the PFIZER UNIT TRUST, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Petermelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015;

3) PFIZER PFE France Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192 874, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Petermelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015;

4) PFIZER PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192 945, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Petermelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015;

5) Pfizer Transactions LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with address at: 235 East 42nd Street, New York, New York 10017, United States of America acting in its capacity as the sole general partner of PF Americas Holding C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 51840782 and having its business address at the address of its general partner, duly

represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015;

6) Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.646, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015; and

7) Pfizer PFE Sweden Holding 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.650, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 9, 2015,

Which proxies shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Pfizer Business Entreprises C.V., Pfizer Unit Trust, Pfizer PFE France Holdco 2 S.à r.l., Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., PF Americas Holding C.V., Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l. and Pfizer PFE Sweden Holding 2 S.à r.l. are the partners in Wyeth Ayerst S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053 (the “Company”) incorporated by deed of the aforementioned notary on October 23, 2009 published in the Memorial C number 2297 on November 24, 2009 and last amended by deed of the undersigned notary on 26 February 2015, not yet published in Memorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of SIX MILLION FIVE HUNDRED AND ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED US Dollars (USD 6,501,800) so as to reduce it from its current amount of FOUR BILLION FIVE HUNDRED AND FORTY MILLION EIGHT HUNDRED AND SIXTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED US Dollars (USD 4,540,868,700) to FOUR BILLION FIVE HUNDRED AND THIRTY-FOUR MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 4,534,366,900) by way of redemption and the subsequent cancellation of ONE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND THIRTY-SIX (130,036) shares of the Company held by PFIZER PFE France Holdco 2 S.à r.l., with a nominal value of FIFTY US Dollars (USD 50) each (the "Redeemed Shares").

Second resolution

The Partners resolve to reduce the existing share premium by an amount of TWENTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED AND THIRTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND THREE US Dollars AND FIFTY-FIVE Cents (USD 27,935,203.55) in order to bring it from its current amount of FOURTEEN BILLION EIGHT HUNDRED AND FORTY-THREE MILLION THREE HUNDRED AND NINETY-ONE THOUSAND EIGHTY-THREE US Dollars AND NINETY Cents (USD 14,843,391,083.90) to FOURTEEN BILLION EIGHT HUNDRED AND FIFTEEN MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTY US Dollars AND THIRTY-FIVE Cents (USD 14,815,455,880.35).

Third resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the bylaws of the Company in order to reflect such decrease of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. first paragraph. “The corporate capital of the company is set FOUR BILLION FIVE HUNDRED AND THIRTY-FOUR MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-SIX THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 4,534,366,900) divided into NINETY MILLION SIX HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-EIGHT (90,687,338) shares having a par value of FIFTY U.S. Dollars (USD 50.-) each”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand one hundred Euros (EUR 2,100).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1) Pfizer Transactions LLC, une limited liability company organisée sous le droit de l'Etat de Delaware, USA avec adresse au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, USA, agissant en qualité de l'unique general partner of Pfizer Business Entreprises C.V., une commanditaire vennootschap, existant sus les lois des Pays-Bas, avec siège social à Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du KVK de Rotterdam sous le numéro 55510213, et avec adresse commerciale à l'adresse de son unique general partner, représenté par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015;

2) PFIZER UNIT TRUST, existant sous les lois des Etats Unis d'Amérique avec siège social au 235 East 42nd Street, New York, New York 10017 5755, Etats Unis d'Amérique représentée par le gérant unique de Pharmacia LLC, une limited liability company de Delaware organisée suivant les dispositions du Delaware Limited Liability Act, avec siège social au 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, Etats Unis d'Amérique, comme custodian pour G.D. Searle LLC agissant en qualité de trustee de PFIZER UNIT TRUST, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015;

3) PFIZER PFE France Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.874, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015.

4) PFIZER PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.945, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015;

5) Pfizer Transactions LLC, une limited liability company organisée sous le droit de l'Etat de Delaware, USA avec adresse au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, USA, agissant en qualité de l'unique general partner of PF Americas Holding C.V., une commanditaire vennootschap, existant sus les lois des Pays-Bas, avec siège social à Rotterdam Pays-Bas, enregistrée auprès du KVK de Rotterdam sous le numéro 51840782, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015;

6) Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.646, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015; et

7) Pfizer PFE Sweden Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.650, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2015,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Pfizer Business Entreprises C.V., Pfizer Unit Trust, Pfizer PFE France Holdco 2 S.à r.l., Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., PF Americas Holding C.V., Pfizer PFE Germany Holding 2 S.à r.l. et Pfizer PFE Sweden Holding 2 S.à r.l. sont les associés de Wyeth Ayerst S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.053, constituée par acte devant le notaire susmentionné, en date du 23 octobre 2009 publié au Mémorial C 2297 du 24 novembre 2009 (la «Société») et modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 26 février 2015, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes représentées comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de SIX MILLIONS CINQ CENT UN MILLE HUIT CENTS Dollars Américains (USD 6.501.800,-) pour le réduire de son montant actuel de QUATRE MILLIARDS CINQ CENT QUARANTE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENTS Dollars Américains (USD 4.540.868.700,-) à QUATRE MILLIARDS CINQ CENT TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENTS Dollars Américains (USD 4.534.366.900,-) par le rachat et l'annulation subséquente de CENT TRENTE MILLE TRENTE-SIX (130.036) parts sociales de la Société détenues par PFIZER PFE France Holdco 2 S.à r.l., d'une valeur nominale de CINQUANTE Dollars Américains (USD 50,-) chacune (les «Parts Sociales Rachetées»).

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire la prime d'émission existante d'un montant de VINGT-SEPT MILLIONS NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT TROIS Dollars Américains et CINQUANTE-CINQ Cents (USD 27.935.203,55,-) afin de le porter de son montant actuel de QUATORZE MILLIARDS HUIT CENT QUARANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE QUATRE-VINGT-TROIS Dollars Américains et QUATRE-VINGT-DIX Cents (USD 14.843.391.083,90,-) à QUATORZE MILLIARDS HUIT CENT QUINZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS Dollars Américains et TRENTE-CINQ Cents (USD 14.815.455.880,35,-).

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter cette réduction de capital, lequel article sera désormais lu comme suit:

Art. 7. premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à QUATRE MILLIARDS CINQ CENT TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENTS Dollars Américains (USD 4.534.366.900,-) divisé en QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE-HUIT (90.687.338) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, et dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sonia Bellamine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 avril 2015. 1LAC / 2015 / 12283. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064434/200.

(150073670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lucheteiligung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.325.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mars 2015

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

LUCBETEILIGUNG AG

Référence de publication: 2015063189/16.

(150072347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Sesalux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.872.

In the year two thousand and fifteen.

On the thirtieth day of the month of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "SESA S.A." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 73872, transferred from Liechtenstein to the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "STUART ESTABLISHMENT S.A.", by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 25, 1999, deed published in the Mémorial C number 279 of April 4, 2000, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her colleague Maître Gérard LECUIT, pre-named, on August 22, 2003, deed published in the Mémorial C number 1062 of October 14, 2003.

The meeting is declared open by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as chairman, and appointing Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the interim accounts as of 31/01/2015.
2. Discharge to the resigning director and chairwoman of the board of directors, Mrs. Valérie PECHON, for the performance of her mandates.
3. Discharge to the resigning director, Mrs. Ingrid CERNICCHI, for the performance of her mandate.
4. Discharge to the resigning director, Mrs. Laurence BIVER, for the performance of her mandate.
5. Discharge to the resigning supervisory auditor, the private limited company Kohnen & Associés S.à r.l., for the performance of its mandate.
6. Transfer of the registered office and place of effective management and central administration of the Company to Spain, General 154, 07010, Palma de Mallorca, Spain, adoption by the Company of the Spanish nationality and of the articles of association of a Sociedad Anónima (S.A.) company under the law of Spain in the form as attached to the present deed, and of the name "SESALUX HOLDING S.A.".
7. Confirmation of Mr. Miguel FLUXA ROSSELLO and Mrs. Catalina FLUXA DOMENE in their mandate of director and extension of their mandate's duration to an unlimited period.
8. Appointment of three (3) new directors for an unlimited duration, namely:
 - a) Mr. Aurelio VAZQUEZ VILLA, (chairman of the board of managers),
 - b) Mr. Rafael ROSSELLÓ CERDÁ,
 - c) Mr. Alberto LLOMPART SOLER,
9. Appointment of the company Ernst & Young S.L., as supervisory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of 30/06/2015.
10. Authorization to the new management board of managers to fulfil in Spain all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Spain and to adopt the Spanish nationality.

II- That the shareholders, their proxyholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III- That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The interim accounts as of 31st of January 2015, after being analysed, are approved.

Second resolution

The resignation of Mrs. Valérie PECHON as director and chairwoman of the board of directors is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandates until her resignation.

Third resolution

The resignation of Mrs. Ingrid CERNICCHI as director is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Fourth resolution

The resignation of Mrs. Laurence BIVER as director is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Fifth resolution

The resignation of the private limited company Kohnen & Associés S.à r.l. as supervisory auditor is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

Sixth resolution

The registered office and place of effective management and central administration of the Company is transferred to Spain, General 154, 07010, Palma de Mallorca, Spain, the Spanish nationality is adopted by the Company as well as articles of association of a Sociedad Anónima (S.A.) under the law of Spain in the form as attached to the present deed, and the name "SESALUX HOLDING S.A.".

Seventh resolution

Mr. Miguel FLUXA ROSSELLO and Mrs. Catalina FLUXA DOMENE are confirmed in their mandate of director and their mandate's duration is extended to an unlimited period.

Eighth resolution

Three (3) directors are appointed for an unlimited duration, namely:

- a) Mr. Aurelio VAZQUEZ VILLA, (chairman of the board of managers),
- b) Mr. Rafael ROSSELLÓ CERDÁ,
- c) Mr. Alberto LLOMPART SOLER,

Ninth resolution

The company Ernst & Young S.L., is appointed as supervisory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting approving the annual accounts as of 30/06/2015.

Tenth resolution

Each member of the board of managers is authorized to fulfil in Spain all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Spain and to adopt the Spanish nationality.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,900.-

There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SESA S.A." (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 73872, transférée du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "STUART ESTABLISHMENT S.A." suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 1999, acte publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 279 du 4 avril 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son confrère, Maître Gérard LECUIT, pré-nommé, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 1062 du 14 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan intérimaire au 31/01/2015.
2. Décharge à l'administrateur et présidente du conseil d'administration démissionnaire, Madame Valérie PECHON, pour l'exécution de ses mandats.
3. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Ingrid CERNICCHI, pour l'exécution de son mandat.
4. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Laurence BIVER, pour l'exécution de son mandat.
5. Décharge au commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.
6. Transfert du siège social de la Société en Espagne, General 154, 07010, Palma de Mallorca, Espagne, adoption par la Société de la nationalité espagnole ainsi que des statuts d'une Sociedad Anónima (S.A.) de droit espagnol tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "SESALUX HOLDING S.A.".
7. Confirmation de Monsieur Miguel FLUXA ROSSELLO et de Madame Catalina FLUXA DOMENE dans leur mandat d'administrateur et extension de la durée de leur mandat à une durée indéterminée.
8. Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs pour une période indéterminée, à savoir:
 - a) Mr. Aurelio VAZQUEZ VILLA, (président du conseil de gérance),
 - b) Mr. Rafael ROSSELLO CERDA,
 - c) Mr. Alberto LLOMPART SOLER,
9. Nomination de la société Ernst & Young S.L., comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 30/06/2015.
10. Autorisation au nouveau conseil de gérance d'accomplir en Espagne toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Espagne et à l'adoption de la nationalité espagnole.

II Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le bilan intérimaire au 31 janvier 2015, après analyse, est approuvé.

Deuxième résolution

La démission de Madame Valérie PECHON comme administrateur et présidente du conseil d'administration est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de ses mandats jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

La démission de Madame Ingrid CERNICCHI comme administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

La démission de Madame Laurence BIVER comme administrateur est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Cinquième résolution

La démission de la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. comme commissaire est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Sixième résolution

Le siège social de la Société est transféré en Espagne, General, 154, 07010, Palma de Mallorca, Spain, la nationalité espagnole est adoptée par la Société de même que des statuts d'une Sociedad Anónima (S.A.) sous la loi espagnole, dans la forme telle qu'annexée au présent acte, et la dénomination "SESALUX HOLDING S.A.".

Septième résolution

Monsieur Miguel FLUXA ROSSELLO et Madame Catalina FLUXA DOMENE sont confirmés dans leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat est étendue à une durée indéterminée

Huitième résolution

Trois (3) nouveaux administrateurs sont nommés pour une durée indéterminée, à savoir:

- a) Mr. Aurelio VAZQUEZ VILLA, (président du conseil de gérance),
- b) Mr. Rafael ROSSELLO CERDA,
- c) Mr. Alberto LLOMPART SOLER,

Neuvième résolution

La société Ernst & Young S.L., est nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes au 30/06/2015.

Dixième résolution

Le conseil de gérance est autorisé à accomplir en Espagne toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Espagne, et à l'adoption de la nationalité espagnole.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 2.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation GAC/2015/3709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015065212/200.

(150074518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

LUX GREEN Luxembourg s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 119.832.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063194/9.

(150072519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lux Secure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063197/9.

(150072393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Lux-Home Concept S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.217.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LUX-HOME CONCEPT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015063198/16.

(150070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Saios Technologies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 64.596.

Il résulte de la assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2014 que:

- Monsieur Jerry Wagner, né le 08/05/1985 à Ettelbrück (Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.

- La société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121820 est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

- Les mandats du nouvel administrateur ainsi que du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015064290/20.

(150073087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Magfo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.230.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015063201/12.

(150072565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Magfo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.230.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015063202/12.

(150072566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Marwilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.644.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.406.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marwilux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2015063206/11.

(150072399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

BRE/Neuss I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 127.456.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société prises le 29 avril 2015

Il résulte desdites résolutions que:

- la démission de BRE/Management 4 A. en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Christian HUPFER, avec adresse professionnelle au 207-208, Kurfürstendamm, 10719 Berlin, Allemagne, a été nommé en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;
- le siège social de la Société est transféré du 2.4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015065484/19.

(150074938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Auskerry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.227.

In the year two thousand and fifteen on the seventeenth of April.

Before the undersigned Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur- Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 176328.

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Auskerry Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20) each and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180227 (the "Company"), incorporated on 10 September 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) under number 2689 dated October 28, 2013.

Such appearing party representing the whole share capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BREDS Management S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, Avenue Monterey, L2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180408, is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand-Duchy.

That the liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145.

The liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151.

That the liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 176328.

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Auskerry Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille Livres Sterling (15.000 GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20 GBP) chacune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180227 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 septembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2689 le 28 octobre 2013.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et résolve:

Que BREDS Management S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180408, est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-Duché.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/04/2015. Relation: EAC/2015/8956. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/04/2015.

Référence de publication: 2015063572/169.

(150073706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

US Loan SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.470.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alcentra Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of England and Wales and authorised and regulated by the UK Financial Conduct Authority under number 196845, having its registered office at 10 Gresham Street, London EC2V 7JD, United Kingdom and registered with the Companies Registry of England and Wales under number 2958399 (the "Founder"),

here represented by Me Elodie Michaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London, United Kingdom, on 9 April 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Companies Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the name of "US Loan SV S.à r.l."

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for in article 17 relating to amendments to the Articles.

2.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

2.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the Securitisation Law, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Securitisation Law.

The Company may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;

- in accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, proceed to the management, administration and development of a portfolio;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes, certificates, warrants and other debt instruments and any financial instruments, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object, at the exclusion of any issuance made to the public in compliance with article 188 of the Companies Law;
- for securitisation purposes and within the limits permitted by the Securitisation Law, lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to any other company or third party;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives and foreign exchange transactions for the purposes of the securitisation;
- in compliance with article 61(1) of the Securitisation Law, as amended, transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation;
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciative and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares ("parts sociales") (the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

As long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (*société unipersonnelle*) in the meaning of article 179 (2) of the Companies Law. In this case articles 200-1 and 200-2 of the Companies Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Modification of share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 17 of the Articles and within the limits provided for by article 199 of the Companies Law.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Companies Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 8. Form of Shares. All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Companies Law.

Chapter III. Management, Board of managers, Independent auditors

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or several Managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of Managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers or Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. If there are several Managers, the Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written resolution signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written resolutions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by the Chairman of the Meeting and the Secretary or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman or by any two Managers.

Art. 12. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Companies Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above paragraph, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length terms, he/she shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length terms, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder or as the case may be by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Approved Independent Auditors. Except where according to the Companies Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. General shareholders meetings. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 18. Annual General Shareholders meetings. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Companies Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1 June at 2 pm. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 20. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Companies Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Companies Law.

Art. 21. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Companies Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/she/he may decide to use the whole or part of the remainder to set-off existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to conditions (if any) fixed by the laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole Manager or as the case may be the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The sole Manager or as the case may be the Board of managers fixes the amount and the date of payment of such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Companies Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Limited recourse and Non petition

Art. 23. Limited Recourse. Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

Art. 24. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law as well as the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Founder	Number of shares	Subscribed Capital (in Euro)
Alcentra Limited	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately euro one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of December 2015.

Sole shareholder resolutions

The Founder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

(a) Mr Simon Barnes, manager, born on 2 December, 1962 in Liverpool, United-Kingdom of England, with professional address at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

(b) Mr James Algar, manager, born on 8 June, 1967 in London, United-Kingdom of England, with professional address at 10 Gresham Street, Londres EC2V 7JD, Royaume-Uni; and

(c) Mr Jens Hoellermann, manager, born on 26 July, 1971 in Oberhausen, Germany, with professional address at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Resolved to appoint KPMG Luxembourg, with registered office at 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133, as statutory auditor of the Company for the period ending on the date of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alcentra Limited, une société à responsabilité limitée («private limited company») régie par les lois en vigueur en Angleterre et au pays de Galles autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni sous le numéro 196845, dont le siège social est au 10 Gresham Street, London EC2V 7JD, United Kingdom et immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 2958399 (le "Fondateur"),

ici représentée par Maître Elodie Michaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, Royaume-Uni, le 9 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale, Dénomination. Il est formé entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises, une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui aura le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et la Loi sur la Titrisation ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous le nom "US Loan SV S.à r.l."

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la manière prévue par l'article 17 relatif aux modifications des Statuts.

2.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toutes transactions de titrisation permises par la Loi sur la Titrisation, en particulier, l'acquisition ou la prise en charge par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, des risques liés à des créances, et autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tel que défini par la loi sur la Titrisation.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- administrer, développer, gérer un portefeuille d'actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres et instruments de dette et tout instruments financiers, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social, à l'exclusion de toute offre au public conformément à l'article 188 de la Loi sur les Sociétés;
- prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations à toute autre société ou tiers afin d'exercer son activité et dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation;

- entrer dans et entretenir toutes les opérations de swaps, instruments financiers à terme (futures / forwards), produits dérivés, marchés à prime (options), et opérations de change pour les besoins d'une opération de titrisation;
- conformément à l'article 61(1) de la Loi sur la Titrisation, transférer tout ou partie de ses actifs contre une juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante;
- recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité réglementée du secteur financier et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la Loi sur la Titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés, entre autres, trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 17 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Transfert de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 8. Forme des Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés.

Chapitre III. Gérant, Conseil de gérance, Réviseurs d'entreprise

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non (les "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée limitée ou non de leur mandat. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. S'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le Président ou à la demande de tout Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra nommer un autre Gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable des personnes ayant le droit d'y participer, la convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion. Une telle convocation doit spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Les Gérants peuvent renoncer par écrit à l'unanimité à la convocation lors de la réunion ou autre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues à l'heure et à l'endroit prévus par une résolution du Conseil de Gérance adoptée antérieurement.

Chaque réunion du conseil de gérance doit se tenir à Luxembourg où à un autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra agir à toute réunion du Conseil de Gérance en déléguant par écrit ses compétences à un autre Gérant agissant comme son mandataire ad hoc.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer aux réunions par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par l'une de ces méthodes sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles résolutions peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique chacune signées par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les résolutions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, des résolutions écrites du Gérant unique seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Président de la réunion et le secrétaire ou, le cas échéant par le Gérant unique. Toute procuration restera attachée au procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs généraux des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations de nature administrative ou acte de disposition, nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs n'étant pas spécialement réservés par la Loi sur les Sociétés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés tombe dans la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou donner mandat spécial à tout membre du Conseil de Gérance ou à toute personne, n'étant pas nécessairement un Gérant ou un Associé de la Société, agissant soit seul soit conjointement, selon les termes et pouvoirs déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur but.

Art. 14. Représentation de la Société. Si un Gérant unique a été nommé, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature de ce Gérant ainsi que par la signature jointe ou la signature simple de toute personne à qui le Gérant a délégué ce pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance, conformément à ce qui suit, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature jointe de deux Gérants ainsi que par la signature jointe ou la signature simple de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué ce pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Nonobstant le paragraphe précédent, si l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature jointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ainsi que par la signature jointe ou la signature simple de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué de tels pouvoirs de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs fondés de pouvoirs de la Société, y compris mais sans restriction tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront fondé de pouvoirs. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout fondé de pouvoirs de la Société, y compris mais sans restriction tout Gérant, qui remplira en même temps des fonctions de fondé de pouvoirs d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas automatiquement, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où tout Gérant a un intérêt personnel dans toute transaction dans laquelle la Société est partie, autrement que dans des transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue par la Société dans le cadre de ses activités normales dans des conditions commerciales normales, il/elle doit informer le Conseil de Gérance de cet intérêt personnel et ne doit pas s'intéresser ou voter sur cette transaction. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de la prochaine assemblée générale des associés. Si la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction dans laquelle la Société devient partie, autrement que dans des transactions tombant dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société, conclue par la Société dans le cadre de ses activités normales dans des conditions commerciales normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel entrant en conflit avec l'intérêt de la Société, ladite transaction devra être approuvée par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Réviseurs d'entreprise. A l'exception des cas spécifiés dans la Loi sur les Sociétés, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés de la Société doivent être examinés par un réviseur d'entreprise agréé, l'activité de la Société et sa situation financière, incluant en particulier, ses livres et comptes, peuvent, et dans les cas prévus par la loi, être revus par un ou plusieurs auditeurs statutaires qui ne peuvent être les associés eux-mêmes.

Les auditeurs statutaires ou approuvés, s'il y a lieu, seront nommés par le(s) associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat est renouvelable. Ils peuvent être destitués à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés, sauf dans les cas où les auditeurs agréés, selon une règle relevant de la loi, ne peuvent être destitués que dans des cas sérieux ou par consentement mutuel.

Chapitre IV. Assemblées générales des associés

Art. 17. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales qu'il/elle détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit. Les exigences en matière de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales des associés seront applicables, mutatis mutandis, aux résolutions circulaires.

Art. 18. Assemblées générales annuelles des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier juin à 14h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et les soumet au(x) réviseur(s) d'entreprises pour leur revue et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Chaque associé ou son représentant pourra examiner, au siège social de la Société, les comptes annuels conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Distribution des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve requis par la Loi sur les Sociétés. Cette distribution cessera d'être obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et aussi longtemps que ces dix pour cent (10%) sont atteints.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés devra déterminer la manière selon laquelle le reste des bénéfices nets annuels seront distribués. Il/elle pourra décider d'utiliser l'ensemble ou une partie pour rembourser des pertes existantes, le cas échéant, pour les reporter à nouveau à l'exercice social suivant ou pour le distribuer à l'associé en tant que dividende.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi et par les statuts. Le Gérant Unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la Société

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit différemment.

Si la Société était dissoute, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes exigibles et factures payables par la Société, en ce compris les impôts, taxes et dépenses relatives à la procédure de liquidation, les actifs nets restant de la Société seront distribués également entre les associés proportionnellement au nombre des parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Limitation des recours et "Non pétition"

Art. 23. Limitation des recours. Les détenteurs de titres de dette émis par la Société ou les autres créanciers de la Société ont un recours limité aux actifs de la Société.

Art. 24. Non pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 25. Droit applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés ainsi que de la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis par la partie comparante, cette partie a souscrit et intégralement payé en numéraire le nombre de parts sociales repris ci-après:

Fondateur	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (en Euro)
Alcentra Limited	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Estimation des Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le dernier jour de décembre 2015.

Résolution de l'associé unique

Le Fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'entière du capital social, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. A décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

a) Monsieur Simon Barnes, administrateur, né le 2 décembre, 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

(b) Monsieur James Algar, administrateur, né le 8 juin, 1967 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 10 Gresham Street, Londres EC2V 7JD, Royaume-Uni; and

(c) Monsieur Jens Hoellermann, administrateur, né le 26 juillet, 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. A décidé que le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

3. A décidé de nommer KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149133, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Michaud, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 avril 2015. GAC/2015/3411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065981/540.

(150075529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Max Villaggio Globale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.183.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil des gérants;

3) Nomination du nouveau gérant unique:

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie) demeurant à 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux gérants prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063208/17.

(150071831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Media Visione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.036.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 24 avril 2015 entre la société PEARLGREEN LIMITED associé de la Société, et A.B. ATERRA RESOURCES LIMITED, une société de droit Chypriote, ayant son siège social au 3 Themistokli Dervi Street, Julia House, 1066 Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du Cyprus Registrar of Companies sous le numéro HE137069, que PEARLGREEN LIMITED a cédé 12.500 parts sociales de la Société à A.B. ATERRA RESOURCES LIMITED avec effet au 24 avril 2015

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015063209/17.

(150072143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015063258/11.

(150072543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Moms Kitchen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.355.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un apport en nature, les 12.500 parts détenues dans la société Moms Kitchen International S.à r.l. par la société Mediterra Capital Partners I, LP ont été transférées à la société MKI TopCo S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015063212/14.

(150071880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Master Trans International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8342 Olm, 12, rue Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 47.473.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063222/9.

(150071992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Matsucom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063223/10.

(150072734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Midaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 141.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 23 mars 2015

Les mandats de

- Yves MAGARD, administrateur, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration, né à Metz, (France), le 23 novembre 1964 demeurant professionnellement au 2, rue Wilson; L - 2732 Luxembourg

- Brigitte MAGARD, née ZOUAK, administrateur, née à Vesoul, (France), le 24 mai 1964 demeurant professionnellement au 2, rue Wilson; L - 2732 Luxembourg

- et Benoît MICHEL, administrateur, né à Thionville (France), le 28 mars 1980, demeurant professionnellement au 2, rue Wilson; L - 2732 Luxembourg

sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Denis BOUR, né le 19 août 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L - 2732 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

MIDARO INVEST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015064175/21.

(150073807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Meca International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 144.795.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063224/10.

(150072178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Milia Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 193.521.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2015

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société a décidé à l'unanimité de nommer en vertu de la faculté prévue par l'article 9 paragraphe 5 des statuts de la société Monsieur Agop-Vartakes Kirmiziyen en tant que gérant de Catégorie A et Madame Corina Mihaesco, Monsieur Nicolas Killen, Monsieur Jacques Reckinger et de Monsieur Guillaume Lefèbvre en tant que Gérant de Catégorie B.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015063227/15.

(150072750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Colprassur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.881.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Il résulte que l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2015 a décidé à l'unanimité

- de révoquer avec effet immédiat le mandat de Madame Ferny MARIANY demeurant à L-8612 Pratz, a Maetschent, 1, en tant qu'administrateur

- de nommer comme nouvel administrateur, savoir

Monsieur Guy GIRA demeurant à L-9154 Grosbous, 1, rue d'Ettelbruck

Son mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020

- de reconduire les mandats des administrateurs, savoir

Madame Marie-Thérèse JASIANEK, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss

Monsieur Alphonse ANTONY, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

- de reconduire le mandat d'administrateur-délégué, savoir

Monsieur Alphonse ANTONY, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 15, Uewerpallenerstrooss

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

de nommer comme administrateur-délégué, savoir

Monsieur Guy GIRA demeurant à L-9154 Grosbous, 1, rue d'Ettelbruck

Son mandat est valable jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020

- de reconduire de mandat de commissaire au compte, savoir

Monsieur Frank BIERSBACH, demeurant L-9061 Ettelbruck, 30, rue Abbé J. Flies

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Colmar-Berg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065535/29.

(150075739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.